



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

Quels logements pour le handicap psychique ?

Conférence-débat organisée par l'Unafam Paris

6 février 2020 - CH Ste-Anne

- 16H30 – Accueil des participants : Armelle BOISIVON, présidente déléguée Unafam Paris
- **17H00-17H45 - Première Partie : Constat sur l'offre et sur les besoins des personnes vivant avec un handicap psychique pour se loger à Paris**
- **17H45-18H30 - Deuxième Partie : Expériences encourageantes**
- **18H30-19H45 - Troisième Partie : Préparer l'avenir : quelles évolutions des pratiques en faveur du logement des personnes handicapées psychiques ?**
- 19H45-20H - Questions, échanges avec la salle et conclusion
Modérateur: Martine FRAGER-BERLET, responsable groupe logement Unafam Paris

Quels logements pour le handicap psychique ?

Partie I : Constat sur l'offre et sur les besoins des personnes vivant avec un handicap psychique pour se loger à Paris

- **L'Unafam s'implique** par Armelle BOISIVON, Présidente déléguée Unafam Paris
- **Introduction** par Laure WALLON, responsable Pôle Santé Mentale à l'ARS Île-de-France
- **Présentation de l'Enquête GHU Paris Neurosciences (janvier 2017) sur les conditions sociales des personnes suivies en psychiatrie à Paris et de l'Enquête UNAFAM 2019** par Martine FRAGER-BERLET, bénévole Administratrice Unafam, responsable du groupe logement
- **Témoignage d'une famille sur le parcours vers le logement social** par Hélène MEDANET
- **Le rôle difficile des assistantes sociales** par Charlotte PONSARD, cadre socio-éducative du Pôle Paris-Centre



L'Unafam s'implique

Armelle BOISIVON, Présidente déléguée
Unafam Paris

Introduction

Laure WALLON, responsable Pôle Santé
Mentale à l'ARS Île-de-France

et

Isabelle BILGER, directrice de l'autonomie à
l'ARS Île-de-France

PRESENTATION DES TRAVAUX DU GROUPE « LOGEMENT »

Unafam Paris – mai 2019



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

POURQUOI UN GROUPE « LOGEMENT » A L'UNAFAM PARIS ?

- Une large majorité des personnes accueillies à la Délégation de Paris de l'Unafam ont un problème de logement pour leur proche
- Peu ou pas de solutions, délais d'attente de plusieurs années
- 23% de nos adhérents parents vivent avec leur proche malade âgé en moyenne de 35 ans
- 30% des personnes vivant dans la rue souffrent de maladies psychiatriques
- Nombre de personnes malades psychiques vivent en Centres d'hébergement, hôtel social, ou CHRS
- 30% des personnes détenues souffrent de maladies psychiques
- 400 malades parisiens vivent à l'hôpital (enquête GHU janv. 17)

✧ POURQUOI UN GROUPE « LOGEMENT » A L'UNAFAM PARIS ?

- Cette situation est intolérable pour les malades, les personnes handicapées psychiques et leurs familles
- La détresse des familles est constante et son impact est lourd : stigmatisation, séparations des couples, conflits et impact sur les frères et sœurs, dépressions (40% des proches sont touchés d'après une étude anglaise)
- Cette situation a un coût élevé pour la collectivité

LES ENQUETES DU GHU ET DE L'UNAFAM



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ENQUETE GHU JANVIER 2017

menée par F. Perquier, V. Dauriac-Le Masson, V. Leroux, F. Chapiro, M. Lejoyeux, A. Mercuel

Caractéristiques sociales des patients pris en charge en psychiatrie au sein des établissements parisiens

**Patients vus ou présents le 31 janvier 2017 au sein des 5 établissements couvrant l'ensemble des secteurs de psychiatrie générale à Paris
Informations recueillies grâce à un questionnaire standardisé**

4005 questionnaires remplis et exploités



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ENQUETE GHU JANVIER 2017

Condition de logement	Effectif N=4005	%
Sans Abri	119	2,9%
Personne vivant à la rue	89	2,2%
Personne vivant en hébergement d'urgence	30	0,7%
Sans Logement ou Hébergement à Durée Limitée	204	15,1%
Personne en foyer d'hébergement (CHRS)	98	2,4%
Bénéficiaire d'un logement à plus long terme mais temporaire	106	2,6%
Personne vivant habituellement au sein de l'institution médicale, sans logement si elle en sortait	404	10,1%
Logement Précaire	195	7,4%
Hébergement provisoire par famille ou amis	170	4,2
Hébergement en hôtel meublé	107	2,7
Occupation illégale d'un terrain ou d'un logement	7	0,2
Personne vivant dans une structure provisoire non conventionnelle	11	0,3

ENQUETE GHU JANVIER 2017

Condition de logement	Effectif N=4005	%
Logement adéquat	2917	72,9%
Locataire de son logement	1581	39,5%
Propriétaire de son logement	551	13,8%
Personne habituellement logée par la famille ou les proches	600	15,0%
Personne vivant au sein d'une structure sociale, médicosociale ou pénale sans limite de temps	185	4,6%
Autre	37	0,9%
Non renseigné	29	0,7%



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

✦ L'ENQUETE AUPRES DES ADHERENTS.

- Nombre de personnes vivant avec un handicap psychique à Paris évalué à : **60 000 personnes, dont 20 000 souffrant de schizophrénie**
- 1200 questionnaires envoyés à tous nos adhérents parisiens
- **343** questionnaires remplis et retournés : merci à nos adhérents
- Les questions posées :
 - quel type de logement occupe votre proche ?
 - êtes vous satisfait ? Sinon pourquoi ?
 - quel type de solution souhaitez vous pour votre proche ?

Résultat de l'enquête : satisfaits : 37%

Insatisfaits : 50% 7% satisfaits mais inquiets pour l'avenir

✦ LES DIFFERENTES POSSIBILITES DE LOGEMENT

Logement dans la famille

Dans le logement familial dans une chambre indépendante

**77 personnes vivent dans leur famille (23%) âge moyen 35 ans
dont 85% ont une chambre indépendante**

Difficultés pour la famille :

- risques pour les frères et sœurs
- risques de conflits graves pour les couples
- risques de violence, dégradation du logement
- repli et solitude des familles (risques de dépression)

Nécessité pour la famille d'un accompagnement, d'une formation et d'un suivi médical conséquent pour le proche

★ LES DIFFERENTES POSSIBILITES DE LOGEMENT

- **Un logement indépendant (parc privé ou HLM):**
 - Souvent à la charge totale ou partielle de la famille
 - avec l'allocation logement (APL): le bail doit être au nom du locataire, environ 300€ d'APL pour un studio vide loué à Paris
 - procédure longue et complexe mais c'est possible (voir plus bas)

Les difficultés : accès : acceptation par le bailleur, caution du loyer, entretien du logement, solitude et isolement, paiement régulier des factures et des charges, troubles de voisinage...

Des conséquences lourdes : charges pour la famille, ruptures de traitement, conflits avec l'entourage et le voisinage pouvant conduire à **l'expulsion ou l'abandon du logement**

Sur 343 répondants, 261 personnes vivent en logement indépendant soit 77%



DES SOLUTIONS PARTIELLES POUR LE LOGEMENT INDEPENDANT

- **L'aide ménagère à domicile**, souvent gratuite pour les personnes handicapées : contact CCAS par l'assistante sociale du CMP et demande du psychiatre

Résultats de l'enquête : 34 personnes en bénéficient soit 10% des personnes vivant en logement indépendant

- Les **SAMSAH** : service d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées : orientation MDPH, demande du psychiatre : bon accompagnement, y compris à domicile
- Les **SAVS** : service d'aide à la vie sociale : orientation MDPH + Psychiatre
 - En général pas de visites à domiciles
 - Offre un accompagnement social : activités, formalités administratives, peut favoriser la socialisation

37 personnes bénéficient de l'un ou l'autre soit 11% des répondants

Offre de places en SAMSAH à Paris : 110

Offre de places en SAVS à Paris : 570

- Les **tutelles et curatelles** qui peuvent assurer le paiement du loyer et des charges



LES DIFFERENTES POSSIBILITES : UN LOGEMENT SOCIAL COMMENT FAIRE ?

- Demande de logement social exprimée par un dossier à remplir le patient lui-même, aidé par son entourage ou une assistante sociale (AS) de la Mairie ou du CMP, à renouveler tous les ans
- L'AS doit également constituer un dossier SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) à renouveler toutes les 3 semaines
- Une demande « DALO » doit être également déposée (AS)
- Délai d'attente 5 à 10 ans
- Peut concerner aussi un logement type résidence accueil

✦ LES DIFFÉRENTES POSSIBILITES : UN LOGEMENT SOCIAL

- **Les difficultés en logement social :**
 - Accès difficile et long
 - Maintien dans le logement mieux assuré sauf cas très difficiles
 - Expulsion plus rare mais possible
- **Les avantages du logement social :** coût modéré, présence gardien et service social du bailleur
 - Une innovation dans 2 arrondissements de Paris : **les équipes ELIAHS**

✦ LES DIFFERENTES POSSIBILITES : UN LOGEMENT SOCIAL

- Quelle est **l'offre de logement social à Paris** ?
 - 5 bailleurs sociaux, 237 000 logements HLM pérennes
 - 244 421 demandes enregistrées ou renouvelées en 2017
 - 11 000 logements attribués en 2017
 - Une grille de critères
 - La « priorité » des personnes handicapées : seulement 4 points à comparer à 10 points pour une mère seule
 - Les réticences des bailleurs sociaux
 - 20% des résidences principales à Paris sont des HLM

Sur 343 répondants, 32 personnes bénéficient d'un logement social soit 9%

A noter que 20,5 % des résidences principales à Paris sont des HLM
(source APUR chiffres 2017)

✦ LES DIFFERENTES POSSIBILITES DE LOGEMENT

Appartements associatifs

- Loués par un bailleur (social ou privé) à une à 3 personnes vivant avec un handicap psychique (colocation)
- Sur demande du psychiatre
- Les occupants versent un loyer mensuel (APL possible)
- L'association gère le paiement des loyers au bailleur

8 personnes sur 343 en bénéficient

Offre sur Paris : *chiffre non communiqué – à évaluer*

✦ LES DIFFERENTES POSSIBILITES DE LOGEMENT

Résidences accueil ou maison relais

- Dans une maison ou un petit immeuble (*propriétaire privé ou social*)
- 15 à 20 logements autonomes pérennes
- Une association gestionnaire
- Un couple d'hôtes, accompagnement individuel **et** collectif
- Local collectif pour activités, salle à manger, buanderie etc...
- Visite régulière dans les logements

4 sur 343 personnes en bénéficient

Offre sur Paris : 105 places

✦ LES DIFFERENTES POSSIBILITES DE LOGEMENT

En foyer

Grande variété de foyers :

- Foyers relais : à durée limitée, activité souvent obligatoire
- Foyers de travailleurs liés à un ESAT
- Foyers de vie : la personnes peut y rester à vie

Avantage des foyers :

- autonomie vis-à-vis de la famille
- pas d'isolement, vie collective, parfois activités proposées

Inconvénients : peu d'autonomie de vie (horaires, règlements etc..) parfois peu de stimulation

Résultats de l'enquête : 6 personnes sur 343 sont en foyer

Offre de places en foyer à Paris : 296

✦ LES DIFFERENTES POSSIBILITES DE LOGEMENT

Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

Concernent des patients très handicapés

Présence infirmière permanente, présence médicale hebdomadaire, aides soignantes...

Activités collectives ou en dehors

Hébergement pérenne

Résultats de l'enquête :

17 personnes en MAS et FAM offre à Paris : **104 places en MAS**
71 en FAM

3 personnes en EHPAD - Les besoins restent à évaluer

✦ LA QUESTION DES COÛTS

Chiffres communiqués par l'AFT (association des familles d'accueil thérapeutique) : Moyennes sur 10 établissements, prix de journée en 2012:

- **Hospitalisation : 650 à 916€ par jour** selon les départements (à Paris 916€)
- Accueil familial thérapeutique : de 79 à 216€ par jour
- Foyer de vie : 140€
- Foyer d'accueil et d'hébergement : 97€
- Résidence accueil : 16€ par jour
- Détention : 88€
- Passage d'un infirmier à domicile : 20€ par déplacement

✦ LES DEMANDES DE L'UNAFAM POUR LE LOGEMENT

- Ouverture et facilitation des attributions de logements sociaux
- L'UNAFAM demande la création de services d'accompagnement à domicile spécifique au handicap psychique : recrutement et formation de personnel spécifique
- Multiplication des SAMSAH et des SAVS – adaptation des SAVS au handicap psychique (notamment visites à domicile)
- Des places en EPHAD avec accompagnement
- Faire évoluer rapidement les textes qui encadrent la **PCH** : prestation compensatoire du handicap, aujourd'hui refusée au handicap psychique par les MDPH (*sauf certains départements*)
- Développer les résidences accueil : habitat inclusif prévu par la « loi ELAN » de 2017

EN CONCLUSION

- A l'Unafam nous poursuivons ce travail d'enquête et de diagnostic
- Nous souhaitons que des enquêtes soient menées au sein des secteurs de psychiatrie pour évaluer l'existant et les besoins
- Nous développons des contacts pour compléter l'état des lieux et identifier les points de blocage
 - avec les assistantes sociales et les secteurs de psychiatrie
 - avec les associations gestionnaires : Les Ailes Déployées, L'Elan Retrouvé, Aurore, Vivre, Œuvre Falret, les Amis de l'Atelier...
 - Avec la Mairie de Paris, les Mairies et les bailleurs sociaux
 - Avec l'ARS, des fondations et partenaires financiers

Témoignage d'une famille sur le parcours vers le logement social

Hélène MEDANET, adhérente Unafam

Le rôle difficile des assistantes sociales

Charlotte PONSARD, cadre socio-éducative du
pôle Paris-Centre

Quels logements pour le handicap psychique ?

Partie II : Expériences encourageantes

- **Présentation des projets coordonnés et subventionnés par la ville de Paris, rôle des Conseils Locaux de Santé Mentale** par Nacer LESHAF, adjoint du pôle santé mentale et résilience, DASES – Paris
- **Le dispositif de Logement Accompagné pour l'inclusion des personnes atteintes de troubles psychiques : Le DLAI** par Jessica QUERROY, coordinatrice du programme à l'Œuvre Falret.
- **Présentation de l'association Agate** par Daniel VERON, trésorier association Agate
- **Le dispositif « passerelle »** par le docteur Mounssef OUDRHIRI, les Ailes Déployées

Quels logements pour le handicap psychique ?

Présentation des projets coordonnés et subventionnés par la ville de Paris

Rôle des Conseils Locaux de Santé Mentale

Nacer LESHAF, adjoint du pôle santé mentale et résilience, DASES – Paris



Dispositif de logement accompagné pour l'inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques – DLAI

DLAI – Présentation UNAFAM 06.02.2020



Le travail des acteurs de terrain

- Lors de la mise en place des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) , très rapidement dans plusieurs arrondissements est apparue la problématique d'accès et de maintien dans les logements des personnes souffrant de troubles psychiques.
 - De fait les différents partenaires de terrain issu des CLSM :
 - Les bailleurs sociaux
 - La Ville de Paris
 - Préfet de Police
 - Secteurs de psychiatrie
 - Associations de secteur (SAVS, aide à domicile,...)
 - Unafam
- Ont eu à cœur de travailler ensemble sur un dispositif qui permette un accès et un maintien dans le logement pour les personnes souffrant de pathologies mentales.



Deux dispositifs ont émergé de ces différents groupes de travail

- Un dispositif visant à faciliter l'accès au logement : **Dispositif de Logement Accompagné pour l'Inclusion** des personnes souffrant de troubles psychiques : Le DLAI
- Un dispositif favorisant le maintien dans le logement des personnes : La **Passerelle Inversée**



Les personnes concernées par les deux dispositifs :

- Les critères d'admission :
- **Pathologie** : patients présentant un trouble psychique en phase de stabilisation mais qui entrave leur capacité à vivre sans accompagnement dans un logement autonome, ayant de bonnes capacités d'insertion et adhérant à un projet de soin et au projet d'accompagnement proposé par le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- **Patient autonome** :
 - pour la vie quotidienne (avec ou sans aide adaptée)
 - pour les finances (avec ou sans aide adaptée : mesure protection...)
 - disposer de ressources permettant de faire face au loyer et disposer d'un reste à vivre minimal
- **Précarité du logement ou de l'hébergement** (au moment de la demande d'entrée dans le dispositif)
- **Démarches effectuées pour obtenir un logement** :
 - être inscrit comme demandeur de logement social et disposer d'un n° d'enregistrement NUR ;
- **Ressources** :
 - salaires (ESAT, autres...)
 - minima sociaux (RSA, AAH, pension d'invalidité, indemnités maladie, retraite) ;
- **Projet de vie ou d'insertion**
- **Engagement du patient dans le suivi aux soins psychiques (contrat de soin) et le suivi social.**



1. LE DLAI

Dispositif de Logement Accompagné pour L'inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques

Accompagnement adapté et renforcé des personnes en logement social dans une démarche d'empowerment. Une prise en charge globale du patient, dans le cadre du dispositif DLAI, s'articule autour de 3 volets suivants :

VOLET 1

Soins psychiatriques

VOLET 2

Coordination-
accompagnement et
gestion locatif

VOLET 3

Accompagnement à la
vie sociale au
quotidien



VOLET 1

Soins psychiatriques au domicile/en CMP de secteur

Equipe référente de secteur :

- Un temps de Psychiatre
- Des temps d'Infirmiers
- Un temps d'Assistant social

Outil :

- Contrat de soin signé par le patient



VOLET 2

**Coordination de
parcours et
gestion locative**

Equipe à temps partiel de l'opérateur l'Œuvre Falret :

- un temps de coordinateur de parcours
- Un temps d'agent de maintenance
- Un temps de comptable
- Un temps de secrétaire

Outil :

- Contrat de sous location signé par la personne



VOLET 3

Accompagnement à la vie sociale au quotidien

Equipe de l'opérateur SAVS de l'Œuvre Falret :

- Temps d'Accompagnateur social
- Temps de Psychologue
- Temps Cadre socio éducatif
- Temps de secrétariat

Outil :

- Contrat d'accompagnement à la vie sociale signé par la personne ayant une notification d'orientation en service médico-social via MDPH (ou une demande en cours)



2. La passerelle inversée

- Signalement de locataire provoquant des troubles importants par les bailleurs participants au DLAI.
- Suite au signalement, l'intégration à ce dispositif ne pourra se faire qu'en accord avec le secteur de psychiatrie concerné après une évaluation psychosociale effectuée en collaboration avec le bailleur social et l'opérateur gestionnaire dans la limite de 2 prises en charge par an/par arrondissement.



Les engagements des protagonistes

- La personne
- Le SAVS et l'Opérateur gestionnaire
- L'équipe de soins
- Les bailleurs sociaux



Les engagements de la personne

Les 3 contrats :

- Contrat de soins
- Contrat d'accompagnement en SAVS
- Contrat de sous-location avec l' Œuvre Falret.



Les engagements de l'opérateur gestionnaire

- Coordination avec les bailleurs sociaux
- Gestion du parc locatif
- Gestion de conditions de vie décentes
- Aide à l'autonomie
- Médiation avec les intervenants extérieurs
- Voix délibérative pour les admissions



Les engagements du SAVS

- Accompagnement à la vie quotidienne :
 - ouverture vers la cité (soutien dans l'ouverture des droits, dans les démarches administratives, accompagnement vers l'insertion professionnelle, accès aux loisirs...)
 - actions liées à la vie quotidienne (repas en commun, aide aux courses, se repérer dans les transports, gérer son budget, s'alimenter correctement, accès aux soins...)
 - relais vers d'autres structures sociales ou médico-sociales



Les engagements de l'équipe de soins

- Une équipe de soins sera mise en place autour du patient locataire (médecin, infirmier, psychologue , ergothérapeute ...)
- Suivi au sein du CMP (accueil, entretiens ,prise de traitements ...)
- Des visites à Domicile (VAD) régulières
- En cas de crise, l'équipe référente et/ou équipe dédiée du patient (CMP) assurera les soins nécessaires



Les engagements des bailleurs sociaux

**Mise à disposition de 37 appartements sur le contingent
préfecture/ville/mairies d'arrondissements pour les
années 2018/2019/2020**

**à destination des patients suivis par la psychiatrie de
secteur**

- 11^e : 7 appartements. type F1/F2
- 17^e : 12 appartements. type F1/F2/F4
- 19^e : 11 appartements. type F1/F2 et maintien des 7 appartements actuels



La sortie du dispositif

- Situation de la personne stable et de demande de logement social actualisée-> l'opérateur devra accompagner le relogement pérenne de la personne accueillie par le biais des différents dispositifs mobilisables en lien avec les réservataires et les bailleurs. Ces derniers s'engagent à étudier au cas par cas le dossier de relogement de chaque personne.
- Pour une fluidité du dispositif, les personnes pourront rester 5 ans maximum dans un même appartement. A la fin des 5 ans, le sous locataire se verra proposer soit une solution de relogement soit une entrée dans un dispositif social ou médico-social adapté à sa problématique.
- Le non respect par le résident/patient du contrat de soin, d'accompagnement, du règlement intérieur et du contrat de sous location et après plusieurs tentatives de médiation-> une sortie du dispositif. Une commission exceptionnelle sera convoquée afin de prendre toutes les dispositions et les décisions nécessaires pour mettre fin à la prise en charge. Des alternatives seront proposées au résident/patient par cette commission. L'ensemble de la procédure sera retranscrite dans le dossier du résident/patient et mise en œuvre par le coordinateur de parcours de l'Œuvre Falret.



Les commissions

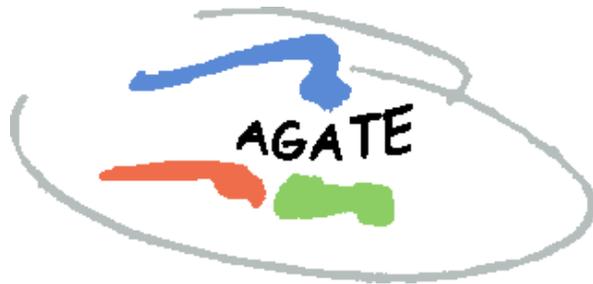
- **Commission d'admission**: examen des dossiers anonymisés proposés par l'équipe de secteur , chaque partenaire aura une voix délibérative.
- **COTEC** tous les 3 mois, pour point sur le dispositif, état du déploiement, préparation du bilan d'activité et du COPIL.
- **COPIL** une fois par an, pour bilan du dispositif sur la base d'un rapport annuel rédigé par l'opérateur après consultation des secteurs.



Conclusion et Remerciements

Nous remercions tous les partenaires qui se sont engagés et mobilisés pour élaborer et soutenir au sein des CLSM, la construction et la réalisation de ces deux dispositifs: le DLAI et la passerelle inversée, dispositifs de logement accompagnés essentiels à la prise en charge de certains patients souffrants de troubles psychiques.





AGATE

Association de Gestion des Appartements de Transition

Jan 2020

Des « appartements associatifs de secteur » à un acteur tiers dans l'accompagnement des personnes handicapées psychiques

- + **Née en 2003, issue de l'initiative de professionnels des secteurs de psychiatrie des hôpitaux de Saint-Maurice et à partir de 2020 du Centre Hospitalier les Murets (94)**
 - + un partenaire du soin en psychiatrie
 - + un acteur tiers
- + **Une place originale dans le paysage de l'accompagnement dans et vers le logement**
 - + Une « transition » adaptée au projet de la personne
 - + Pour expérimenter la vie autonome dans un appartement en sous-location
 - + Dans la perspective d'une situation d'habitat pérenne et de droit commun
- + **Inscrite dans les politiques publiques de santé mentale**
 - + Le projet territorial de santé mentale prévoit qu'un « programme relatif au maintien dans le logement et d'accès au logement et à l'hébergement accompagné est développé pour les personnes en souffrance psychique qui en ont besoin »
 - + Favorise l'accès au logement autonome de personnes en situation de handicap psychique
- + **Inscrite dans les politiques publiques de l'habitat inclusif et accompagné**
 - + Intermédiation locative et gestion sociale
 - + Entreprise solidaire d'économie sociale (ESUS)

Les publics et les modes d'accès

- + Les usagers d'AGATE sont des résidents : patients présentés par les pôles de psychiatrie générale rattachés aux HSM et au CH les Murets
- + Un hébergement de transition lié à un contrat de soin
- + Des durées de séjour très variables, liées au projet des personnes et à leur âge, mais aussi aux approches diverses des pôles; (moyenne 6 ans mais en réduction)

Le parc de logements

- + 45 logements du studio au 4P
 - + 1/3 bailleurs sociaux
 - + 1/3 bailleurs privés institutionnels
 - + 1/3 bailleurs privés individuels
- + Paris Est et Nord-Est et Val de Marne Nord et Est
- + 80 places en sous-location
- + Des loyers mensuels entre 240€ et 650€ par personne charges comprise avant APL (moyenne et médiane 340€)

Un accompagnement basé sur l'intermédiation locative

- + La gestion du parc locatif
 - + médiation avec les bailleurs et les fournisseurs d'énergie
 - + fourniture et entretien du mobilier
 - + perception et réversion des loyers et charges
 - + prévention et suivi des impayés
 - + interlocuteur des mandataires de justice
 - + Entretien courant et rénovation des logements
- + Accompagnement à la prise d'autonomie et participation des usagers à des réunions d'usagers par territoire : un lieu de partage citoyen
- + Vigilance sur l'accès au(x) droit(s)

Un accompagnement global dans un cadre partenarial

- + Les conventions avec les HSM et avec le CH les Murets organisent le partenariat avec les pôles de psychiatrie
- + Un engagement réciproque entre AGATE et les pôles de psychiatrie pour chaque personne
- + Participation aux instances partenariales : CLSM, PTSM 75, PTSM 94
- + Une inscription parmi les acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique
 - + Adhérent de Santé Mentale France

Les moyens humains et la gouvernance

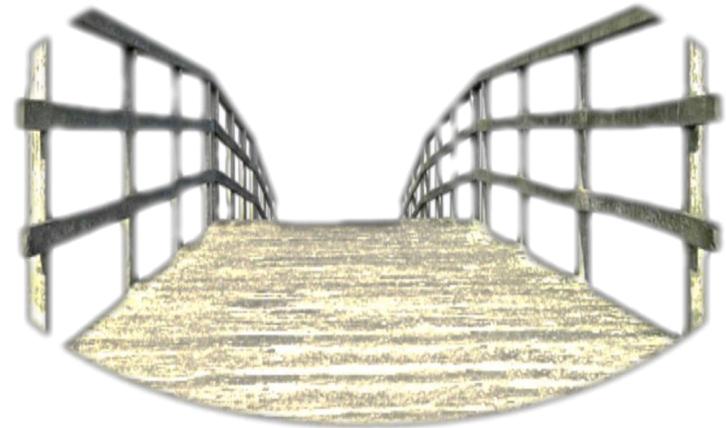
- + Une petite équipe de salariés : 2,5 ETP
- + Des bénévoles très impliqués
- + Un Conseil d'administration assure la gouvernance et le portage des projets. Composé de :
 - membres de la société civile,
 - de professionnels du soin et du médico-social,
 - d'usagers (résidents ou anciens résidents)
 - d'associations d'usagers dont l'Unafam 75 et 94

Des sources de financement à diversifier et à conforter

- + Convention Hôpitaux de Saint-Maurice
- + Convention Centre Hospitalier les Murets
- + Convention Département de Paris
- + Projet de convention avec le Département du Val-de-Marne
- + Mécénat

En conclusion,

- + Une solution intermédiaire entre la prise en charge au long cours en structures sanitaires, l'accompagnement en structures médico-sociales et le logement de droit commun, collectivement peu coûteuse
- + Un élément dans la diversification de l'offre à destination des personnes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique



LA PASSERELLE DU PROJET DE SOIN VERS LE PROJET DE VIE

LA MAISON HOSPITALIERE - Dr M. OUDRHIRI IDRISSEI - S.FRIOT

Postulat de départ partagé par les acteurs de la santé mentale

Besoin de développer de **nouveaux dispositifs de soins** et d'accompagnement qui interviennent dans les **espaces de transition** afin de permettre :

- L'accessibilité aux soins adaptés aux besoins
- Des parcours variés, adaptés et sans discontinuité

Une passerelle du projet de soin vers le projet de vie

- Projet de soin fondé sur le « **modèle de rétablissement** »
- Favoriser le **rétablissement personnel et l'inclusion sociale**

Modèle de rétablissement

- Le Chemin du rétablissement passe par **l'espoir d'une vie accomplie, l'auto détermination et la reconquête du pouvoir d'agir** en s'appuyant sur les ressources internes et environnementales

- **Chemin unique pour chaque patient**

Indications

- Incapacité momentanée ou durable liée aux troubles psychiques à gérer la vie quotidienne et à initier et mener un projet de vie
- Indications définies par le pronostic fonctionnel et la phase de rétablissement dans laquelle se trouve le patient
 - Patients qui ont franchi la phase moratoire de leur parcours de rétablissement

Le service Passerelle



Architecture adaptée au projet



Dimensions de chaque étage
Répartition et nombre de patients par étage
Qualité et confort des lieux



Facilitant :

- La dynamique du groupe
- Rôle et place du patient comme acteur principal au quotidien de la vie du groupe

Principes de fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire

- **Horizontalité dans la relation patient-soignant**
- **Partenariat, co-construction** au service du patient
- **Flexibilité, réactivité, mobilité** afin de mieux répondre aux besoins du patient au moment le plus propice

Parcours

Durée du séjour : 6 mois, renouvelable une fois

Phase 1 : Évaluation et intégration

Phase 2 : Mobilisation des ressources

Phase 3 : Accompagnement dans la communauté dans un environnement social choisi par le patient

Ateliers en vue du rétablissement clinique

- Poursuite du suivi par le psychiatre et ou psychologue référent du secteur
- Entretiens infirmiers
- Entretiens bimensuels avec psychiatre Passerelle
- Remédiation cognitive (à venir)
- Groupe P.A.C.T
- Le groupe insight
- Thérapie à médiation corporelle
- Sylvothérapie
- Expérience du pair

Ateliers en vue du rétablissement fonctionnel

- Le groupe sociothérapie
- Remédiation cognitive
- Le groupe cuisine
- Le groupe hygiène de vie
- Le groupe remédiation cognitive (à venir)
- Thérapie à médiation corporelle
- Expérience du pair

Ateliers en vue du rétablissement social



- Groupe sociothérapie
- Remédiation cognitive
- Groupe cuisine
- Atelier à médiation culturelle
- Thérapie à médiation corporelle
- Groupe motivationnel
- Sylvothérapie
- Atelier social
- Journée de mise en situation/ESAT
- Stages ESAT
- Accueil famille
- Expérience du pair

Objectifs du dispositif

Le rétablissement personnel qui est l'aboutissement de l'ensemble des :

- Rétablissement clinique
- Rétablissement fonctionnel
- Rétablissement social

Promouvoir le plein exercice de la citoyenneté

- Logement adapté « facteur majeur »
- Soutien de parcours scolaire, formations...
- Implication sociale, intégration socio-professionnelle

Perspectives

Développer **une filière de soin de réhabilitation psycho-sociale** en faveur du rétablissement avec d'autres dispositifs :

- **Le logement inclusif**
- **L'hospitalisation de nuit**



LES AILES
DÉPLOYÉES

ASSOCIATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE



LES AILES
DÉPLOYÉES

ASSOCIATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE

UNITE PASSERELLE

La Maison hospitalière
1 place des Pinets – 95000 Cergy

Quels logements pour le handicap psychique ?

Partie III : Préparer l'avenir : quelles évolutions des pratiques en faveur du logement des personnes handicapées psychiques ?

- **Secteurs de psychiatrie** : Docteur Pierre de MARICOURT, psychiatre praticien hospitalier de Paris, Chef de service
- **Agence Régionale de Santé**: Isabelle BILGER, directrice de l'autonomie - ARS
- **Bailleurs sociaux** : Damien RAVEL, chargé de projet - AORIF
- **Une « Association Gestionnaire »** : Olivier CALLET, Directeur général - Les Ailes Déployées
- **Représentants des usagers** : membres de l'ESAT Bastille

Quels logements pour le handicap psychique ?

Conclusion et échanges avec la salle



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES